

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018



70 ANS DE SERVICE PUBLIC!



En décidant de se regrouper en mai 1949 à un niveau intercommunal au travers de la création du syndicat départemental d'électrification, pour opérer la desserte électrique des territoires, les communes du département, 50 ans avant la loi Chevènement réorganisant les intercommunalités, avaient compris l'intérêt d'une approche collective et mutualisée de la gestion d'un service public indispensable à tous et vecteur d'aménagement du territoire.

Mais au cours de ces 70 ans, les enjeux pour les pays industrialisés ont évolué, passant des conflits militaires à la guerre économique, pour se poursuivre clairement aujourd'hui sur le terrain environnemental avec des approches hétérogènes en la matière.

Le récent G7 qui s'est tenu à Biarritz, a mis en évidence ces différences de visions internationales sur fond de forêt Amazonienne en flamme.

Oui, notre maison brûle, mais paraphraser Jacques Chirac éternellement ne servira à rien si nous n'agissons pas tous de concert et chacun à son niveau.

Le SDEPA a depuis maintenant plus de 20 ans, pris le virage des énergies renouvelables et son action s'inscrit pleinement dans une approche de développement durable.

Du point de vue économique tout d'abord, en agissant localement par des investissements importants et ciblés sur les réseaux, grâce à des entreprises pour la plupart implantées sur le territoire et générant des emplois non délocalisables.

Du point de vue humain ensuite, en œuvrant au quotidien pour mailler tous les territoires et desservir avec une électricité de qualité (tension, limitation des coupures) tous les habitants, y compris ceux qui sont les plus éloignés des zones urbanisées, c'est notre vocation.

Du point de vue environnemental enfin, en mettant en œuvre des solutions énergétiques alternatives sur le territoire telles que le photovoltaïque,

l'hydroélectricité, la chaleur bois, la mobilité électrique et bientôt gaz ou en accompagnant les collectivités aux économies d'énergie.

Cette année 2019 marque un tournant important dans la vie du SDEPA puisque le Syndicat va pour la première fois de son existence, porter la création et le développement d'une société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables, avec pour ambition de faire en sorte que les territoires soient bénéficiaires et non seulement spectateurs, de l'exploitation de leurs ressources énergétiques renouvelables.

Mais 2019 est également l'année de négociation d'un nouveau contrat de concession de distribution électrique avec Enedis et EDF. Ce projet de nouvelle convention est résolument tourné vers la modernité du réseau et de ses usages notamment durables, comporte des engagements chiffrés en termes de qualité du service public et fixe clairement les aspects financiers et patrimoniaux de la concession pour les 30 prochaines années. Le travail d'échange se poursuit actuellement.

Oui, le SDEPA est résolument tourné vers l'avenir et continue plus que jamais d'accompagner les collectivités et usagers du département en matière énergétique.

Ce rapport annuel d'activité qui est adressé à tous les Maires et délégués des communes, constitue un outil privilégié d'information et de communication et ce, au-delà de son caractère obligatoire ;

Je vous en souhaite bonne lecture.

Bien entendu, les élus et le personnel du SDEPA, se tiennent également à votre disposition pour répondre à vos demandes autant que nécessaire.

Barthélémy BIDÉGARAY
Président

“

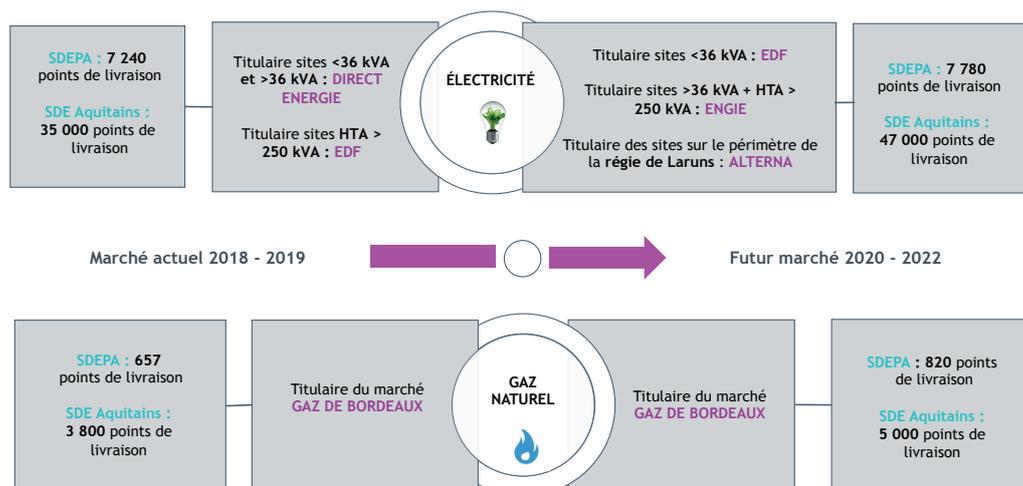
Le SDEPA est résolument tourné vers l'avenir et continue plus que jamais d'accompagner les collectivités et usagers du département en matière énergétique. ”

ARTICLE L.5212-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE : L'UNION FAIT LA FORCE!

Ça y est, à l'issue de la consultation lancée le 9 mai dernier dans le cadre de la procédure d'achat groupé de gaz et d'électricité, les offres ont été analysées et les marchés attribués le 18 juillet 2019.

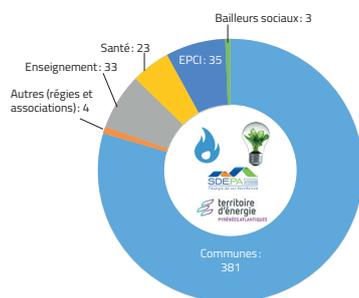


Le groupement constitué qui compte aujourd'hui plus de 2 600 membres au niveau régional (479 membres pour le SDEPA), comporte 47 000 points de livraison en électricité et 5 000 points de livraison pour le gaz.

Les conditions obtenues, dans un contexte haussier et volatil du prix de l'énergie, ont permis de limiter les augmentations dorénavant systématiques sur le marché et de bénéficier d'une offre électricité en « tarifs bleus de puissance inférieure ou égale à 36 kVA » inférieure au tarif régulé actuellement en vigueur.

La fourniture en électricité se répartit entre EDF (≤ 36 kVA), ENGIE (> 36 kVA) et ALTERNA pour la Régie de Laruns. Pour ce qui est du gaz, la société GAZ DE BORDEAUX, actuelle titulaire du marché, poursuivra la fourniture dans le cadre du nouveau contrat.

Qui sont les 479 membres de l'achat groupé d'énergie du SDEPA ?



BRÈVES

Le conseil d'État tranche sur la propriété des compteurs linky

Par deux arrêts en date du 28 juin et du 11 juillet 2019, le Conseil d'État a mis fin aux controverses sur la propriété des compteurs communicants.

Dans ces deux affaires, le Conseil d'État est intervenu après avoir été saisi d'un pourvoi en cassation à l'encontre des décisions d'appel confirmant des jugements du Tribunal Administratif de Rennes annulant des arrêtés municipaux s'opposant à la pose de compteurs Linky sur le territoire communal.

Le Conseil d'État démontre que l'articulation entre l'article L.332-4 du Code de l'Énergie et l'article L.224-31 du Code général des Collectivités Territoriales, confère de plein droit la propriété des compteurs à la collectivité qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), soit dans la plupart des cas, les syndicats départementaux d'énergie.

La pose de fibre sur les réseaux électriques facilitée

L'arrêté technique du 9 juillet 2019 modifiant le précédent datant de 2001, vise à faire évoluer les prescriptions techniques de la résistance des ouvrages électriques. L'esprit du texte est de revenir aux valeurs des arrêtés techniques de 1978 et 1991, plus souples, et de dégager une marge sur les poteaux installés depuis 2001 en limitant au maximum leur remplacement et donc les coûts associés.

EUROPE 2020

20%

objectif d'EnR dans la consommation finale brute en France.

Selon EUROSTAT (office européen de statistiques), les énergies renouvelables représentaient en 2015, 16,7 % de la consommation finale brute d'énergie dans l'Union Européenne. L'objectif fixé étant de 20 % à horizon 2020.

Cependant il existe des disparités entre les États membres ! Certains comme la Suède font office de bon élève avec 53,9 % d'énergies de sources renouvelables, alors que d'autres comme le Luxembourg et Malte sont à 5 %.

La France de son côté était à 15,2 % en 2015 et son objectif pour 2020 est de 23 %. On peut noter que 11 pays avaient déjà atteint en 2015 leurs objectifs 2020 !

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Réseau HTA (en km)	2014	2015	2016	2017	2018
Souterrain	3 698	3 879	3 974	4 073	4 166
Aérien	4 366	4 292	4 261	4 208	4 145
Torsadé	24	23	22	23	23
TOTAL HTA	8 064	8 196	8 236	8 282	8 334

Réseau BT (en km)	2014	2015	2016	2017	2018
Souterrain	3 940	4 176	4 282	4 404	4 500
Torsadé	6 032	6 200	6 321	6 392	6 464
Nu	1 770	1 610	1 457	1 338	1 235
<i>dont faible section</i>	553	471	404	358	315
TOTAL BT	11 742	11 987	12 061	12 135	12 199

Le nombre d'usagers de l'électricité continue de croître ces dernières années de manière homogène sur le territoire, preuve du dynamisme démographique et économique du département.

Nombre d'usagers de la concession			
Puissance souscrite	2016	2017	2018
BTA <36 kVA	435 202	441 598	447 073
BTA >36 kVA	4 344	4 409	4 474
HTA	1 108	1 097	1 084
TOTAL	440 654	447 104	452 631

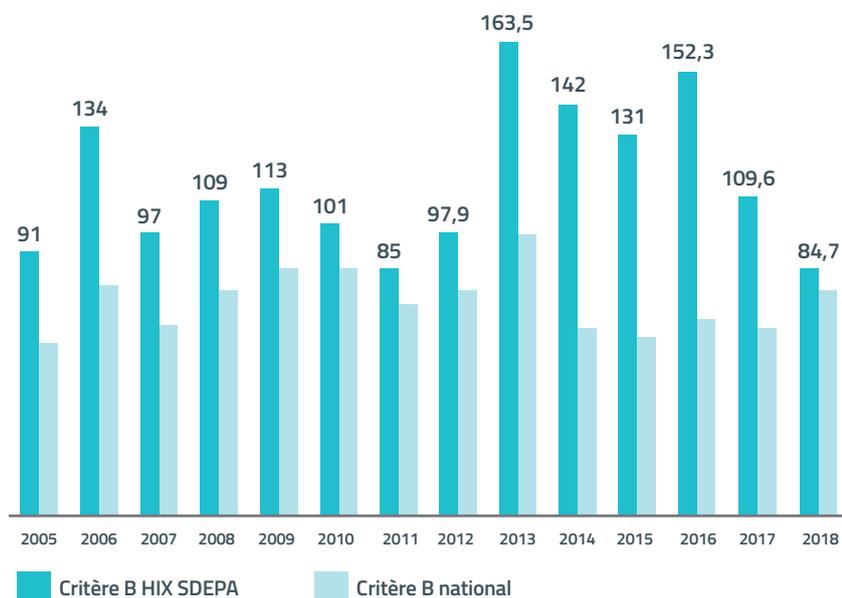
Le réseau Haute Tension A (HTA) est désormais pour moitié souterrain, toute création étant réalisée sur la base de cette technique. Par ailleurs, un effort d'enfouissement de plus de 60 km de réseau aérien HTA déjà existant a été réalisé sur l'exercice 2018.

Concernant le réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des linéaires de fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 120 km par an en moyenne),

engendrant une augmentation du linéaire de réseaux souterrains et torsadés plus robustes aux intempéries et à la végétation.

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis et du SDEPA, le réseau de distribution publique d'électricité, propriété du SDEPA, est en voie de fiabilisation et de sécurisation.

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes (critère B HIX)



Le temps moyen de coupure sur le plan national s'est établi à environ une heure, entre 2014 et 2017, sachant qu'en 2018, cet indicateur a été impacté à la hausse, pour atteindre dorénavant 75 minutes. Certes, la durée mesurée sur la concession des Pyrénées-Atlantiques est structurellement plus importante qu'en France, mais en 2018, le temps moyen de coupure est de 84,7 minutes, et confirme une baisse entamée depuis trois années maintenant. Cela s'explique bien sûr par l'absence d'épisodes météorologiques de grande ampleur, mais aussi grâce à une baisse significative des incidents sur le réseau de distribution, liée aux investissements régulièrement réalisés et qui fiabilisent sa structure. Cependant, il faut préciser que ces chiffres moyens cachent de fortes disparités constatées localement entre territoires, ce à quoi le SDEPA et Enedis tâchent de remédier en poursuivant des actions d'amélioration technique des lignes.

LA NÉGOCIATION DU FUTUR CONTRAT DE CONCESSION ENTRE LE SDEPA, ENEDIS ET EDF EST EN COURS

Par délibération du 17 mars 2018, le Comité Syndical du SDEPA a approuvé le principe d'une négociation anticipée du contrat de concession avec le concessionnaire Enedis, pour la partie distribution d'électricité, et EDF pour le volet fourniture au tarif réglementé de vente.

En effet, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EDF ont établi un nouveau modèle de contrat de concession national rénové et adapté aux enjeux du service public de demain. Le Syndicat a souhaité prendre en compte les dispositions du nouveau modèle et commencer une négociation avec ses deux partenaires historiques pour fixer les modalités locales d'application du contrat. Un Comité de Pilotage et un Comité Technique ont été constitués, un planning d'une dizaine de rencontres a été établi pour échanger depuis la fin de l'année 2018 et jusqu'à l'automne 2019 sur les thèmes importants relatifs à la distribution et à la fourniture d'énergie électrique en réseau.

Parmi les enjeux relevés par le SDEPA et partagés par ENEDIS et EDF figurent :

- L'amélioration des réseaux HTA et BT propriété du SDEPA, par la résorption soutenue des fils nus basse tension, la désensibilisation des réseaux HTA vulnérables aux risques météorologiques, la mise en souterrain des réseaux HTA, la résorption des réseaux souterrains en câble papier imprégné.
- L'amélioration du temps moyen de coupure par an et par usager, en ciblant les investissements et en maintenant un rythme soutenu d'élagage et de maintenance préventive.
- La mise en place d'objectifs chiffrés.
- L'accompagnement des collectivités sur les économies d'énergie.
- Le maintien des ressources financières contractuelles du SDEPA pour permettre la poursuite de travaux sur le réseau.
- L'adaptation des réseaux pour faciliter la mise en œuvre de la transition énergétique au travers de l'injection d'électricité d'origine renouvelable.
- La communication accrue de données techniques, comptables et patrimoniales relatives à la concession.
- La mise en place de clauses de revoyure régulières entre concédant et concessionnaire afin d'ajuster les objectifs fixés si nécessaire.

Le Comité Syndical du SDEPA devra valider ce nouveau projet de contrat à l'issue de la négociation.

LA CONCESSION GAZ

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2018

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
219,5	25,3	876,1	1 120,9	33 113



Concession
historique
86
COMMUNES

Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2018

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
Ahetze	0	0	5,71	5,71	68
Artigueloutan	0	0	1,18	1,18	20
Precilhon	0	0	2,183	2,183	28
Souraide	0	0	5,41	5,41	50

LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) HORS TAXE D'ENGIE, ONT BAISSÉ DE 0,9 % LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Cette moyenne se traduit par une baisse de 0,2 % pour les foyers qui utilisent le gaz pour la cuisson, 0,5 % pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et 1 % pour ceux qui se chauffent au gaz. Elle fait suite à la baisse de 0,5 % enregistrée le 1^{er} août 2019.

4,2
MILLIONS

de foyers français où
ENGIE applique les
TRV.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du SDEPA sont essentiellement tirées des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz, du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses.

Les négociations amorcées en 2018 et poursuivies en 2019 sur le renouvellement de la concession avec ENEDIS tendent à maintenir la redevance de concession à un niveau constant (3 millions d'euros environ).

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité se stabilise, à hauteur de 5 millions d'euros environ, le SDEPA reversant toutefois 70 % de cette recette aux communes.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du SDEPA, celles-ci restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux (13 millions d'euros environ).

Quant aux moyens propres de fonctionnement (charges courantes, charges de personnel), ils représentent toujours une faible part du budget (moins de 10 %).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018

Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement de l'exercice auxquelles s'ajoutent le résultat antérieur reporté et les dépenses de fonctionnement de ce même exercice. Il a été affecté au titre du budget 2019 par le comité syndical.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice :

14 291 523 €

- Résultat reporté de l'exercice antérieur :

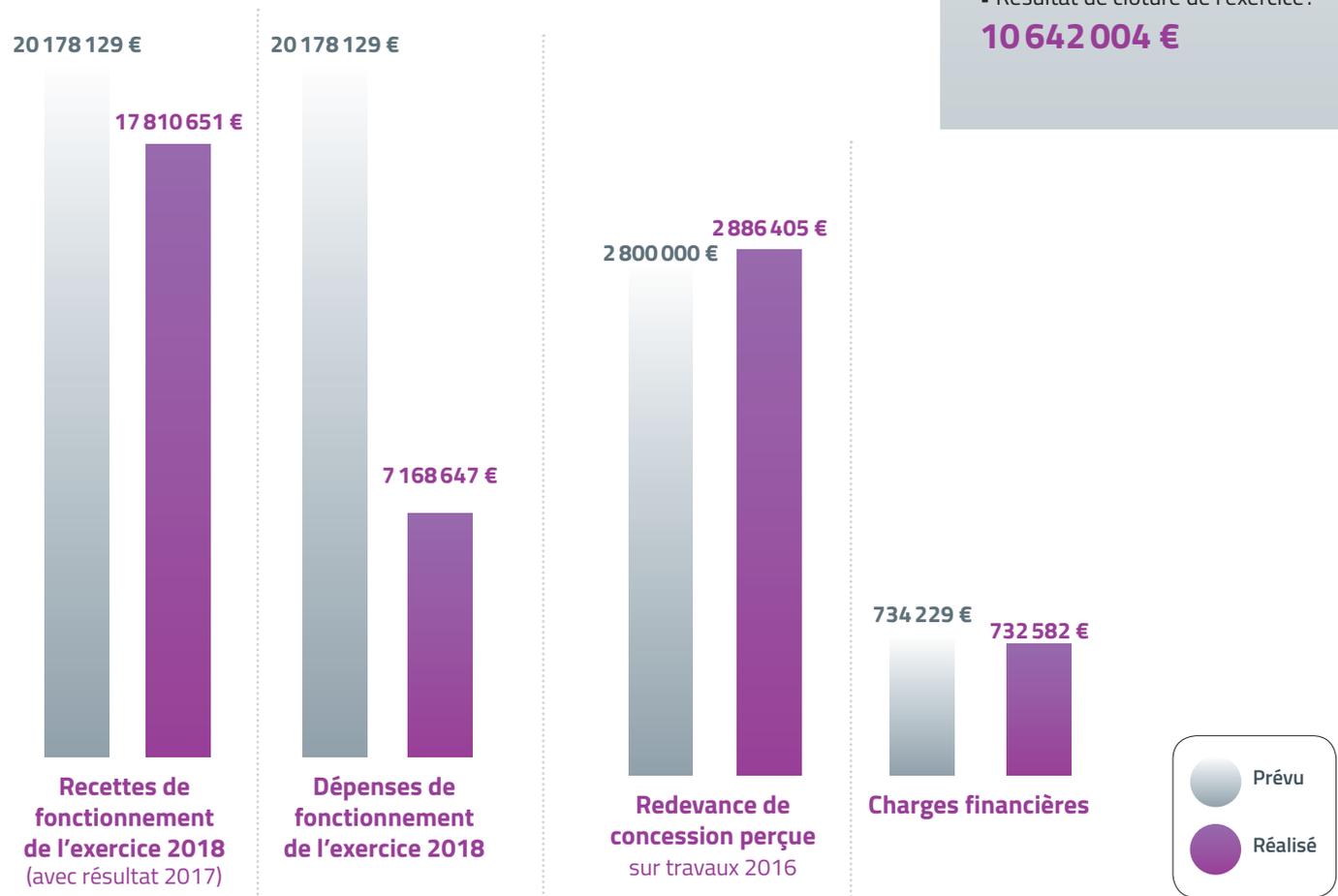
3 519 128 €

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice :

7 168 647 €

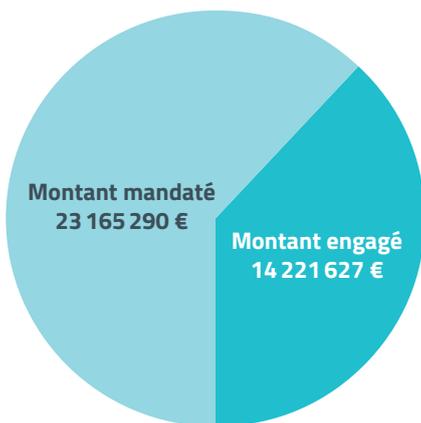
- Résultat de clôture de l'exercice :

10 642 004 €



Section d'investissement

Cet aperçu du compte administratif 2018 reprend les grandes lignes du document de travail remis aux délégués communaux en préparation du Comité Syndical du 6 avril 2019.



Total:
37 386 917 €

70% de la dépense budgétisée

73 320 350 €



25 592 503 €

**Recettes
d'investissement
2018**
(avec reports antérieurs)

73 320 350 €



37 675 439 €

**Dépenses
d'investissement
2018**
(avec reports antérieurs)

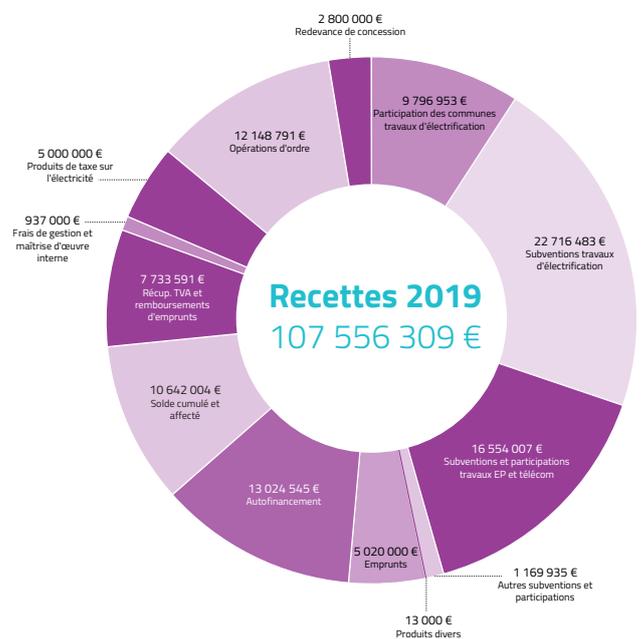
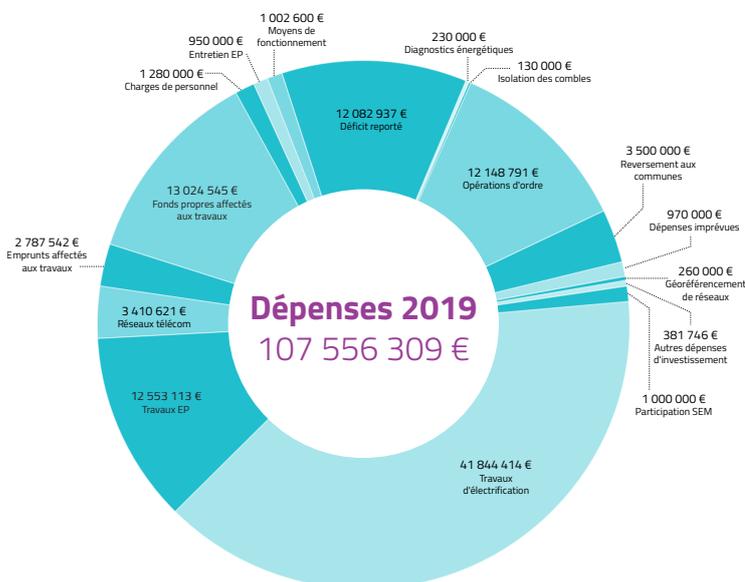
53 277 289 €



37 386 917 €

**Mandatement et
engagements spécifiques
travaux 2018**
(avec reports antérieurs)

BUDGET 2019



DES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR DES SITES ISOLÉS DE MONTAGNE

Le **refuge de Pombie à Laruns** (2031 mètres), propriété du Club Alpin Français, est situé au pied du Pic du Midi d'Ossau. Ce refuge est le passage obligé pour les randonneurs qui souhaitent réaliser des balades, de l'alpinisme et de l'escalade. Il permet environ 3 700 nuitées de mi-mai à mi-octobre.

L'électrification photovoltaïque du refuge a permis de couvrir tous les besoins électriques du refuge en usage normal : éclairage, pompage de l'eau et utilisation de matériel professionnel (réfrigérateurs, congélateurs...) afin de réduire au maximum l'utilisation du groupe électrogène.



POMBIE. Le SDEPA a installé 3884 Wc de panneaux, soit 20 m².

Le parc photovoltaïque de 2 100 WC desservant une **résidence principale située sur les hauteurs de Bedous** depuis 2008, a été complété. En effet, l'agrandissement de la famille et l'accroissement de la production fromagère sur le site ont nécessité de redimensionner les équipements pour satisfaire les besoins.

L'activité économique et la vie quotidienne se sont de fait largement améliorées grâce à ce nouvel équipement.

Quand aménagement du territoire et développement durable se conjuguent.



BEDOUS. Le SDEPA a installé 5 880 Wc de panneaux solaires, soit 30 m².

LE SDEPA SÉCURISE LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VALLÉE DE BAÏGORRY!

C'est un chantier très important que réalise actuellement le SDEPA sur le haut de Jarra à Irouléguy. En effet, la desserte électrique de ce lieu stratégique qui regroupe toute une batterie d'antennes relais dédiées aux télécommunications et à la télévision pour la Basse Navarre, nécessitait d'être intégralement revue et sécurisée.

En effet, lors des périodes de mauvais temps, les réseaux électriques existants étaient régulièrement malmenés, générant de nombreuses coupures de communications et de faisceau, portant préjudice aux usagers de la vallée et posant des problèmes de sécurité.

La création d'une ligne Moyenne Tension souterraine et d'un poste de transformation de grande puissance, va définitivement résoudre les problèmes électriques du secteur et sécuriser les communications. Compte tenu de la particularité de ce site très accidenté, des moyens exceptionnels ont été mis en œuvre pour réaliser les travaux.



C'est un chantier de près de 150 000 € qui a été mené sur Irouléguy en cet été 2019.

Ainsi, le SDEPA est intervenu via l'entreprise ETPM qui dispose de moyens humains et matériels adaptés à ce type de chantier, même s'il a par ailleurs fallu faire appel à un prestataire spécialisé pour les travaux de terrassement en espaces très accidentés, une pelle mécanique spécifique de type « araignée » s'étant avérée nécessaire.

De son côté, Monsieur Jacques IRUMÉ, Maire de la commune a souligné « être très satisfait de la collaboration entre la commune et le SDEPA puisque ces dernières années un certain nombre de sécurisations et d'extensions ont été effectuées et que ce chantier en particulier permet d'alimenter un site important aux yeux de la commune au sommet du Jarra qui comprend au-delà des antennes déjà évoquées, une aire de pique-nique, ainsi qu'un corral pour les bergers ».

LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES VUES PAR LES UTILISATEURS



ACOZE France, l'association des conducteurs de véhicules à zéro émission, a souhaité pouvoir s'exprimer sur le sujet des bornes mises en place par le SDEPA et c'est avec plaisir que nous leur avons laissé cette tribune :

ACOZE remercie le SDEPA d'avoir bien voulu ouvrir les colonnes de sa publication à notre association.

Celle-ci a toujours été présente lors de manifestations organisées par le SDEPA (Tour Électrique)

Comme ce fut le cas pour d'autres syndicats d'énergie comme celui de la Vendée par exemple.

Notre association, reconnaît le travail effectué par votre syndicat d'énergie pour la mise en place de 128 bornes de recharge pour les véhicules électriques en partenariat avec d'autres départements de la Nouvelle Aquitaine au sein du dispositif MOBIVE.

Ce travail effectué permet de disposer d'une borne de recharge

pour véhicule électrique tous les 30 km environ maximum.

Malgré cela, ces bornes sont largement sous-utilisées et ne permettent pas un point d'équilibre en termes de rentabilité à l'heure actuelle.

En cela notre association peut accompagner la démarche par le biais de l'organisation de manifestations d'informations dans les communes, auprès des citoyens, sur les avantages de la mobilité électrique et échanger autour de pas mal d'idées reçues sur ce sujet ainsi que sur l'arrivée massive de nouveaux véhicules électriques sur le marché de l'automobile.

La mobilité électrique n'a pas vocation à remplacer le véhicule thermique, elle constitue un complément et favorise le mix énergétique au même titre que la mobilité gaz sur laquelle le SDEPA travaille dorénavant.



Informations sur les différentes actions d'ACOZE : [blog.acoze.org](https://acoze.org)

Référent : Pascal VACHETTE

Vice-Président/Trésorier ACOZE France

Contact : tresorier@acoze.org

RÉSEAU DE CHALEUR BOIS DE MAULÉON : LES TRAVAUX EN COURS

Ça y est, les travaux du cinquième réseau de chaleur bois réalisés par le SDEPA ont été engagés à Mauléon.

Cette installation, composée de 450 mètres de réseau enterré et d'une chaudière d'une puissance de 200 kW desservira les abattoirs, les vestiaires du stade municipal de foot ainsi que la piscine intercommunale.

L'opération est menée dans le cadre d'un marché global de performance avec une durée contractuelle d'exploitation de l'installation fixée à 4 ans.

Ce marché qui représente un investissement de 630 000 € a été attribué au groupement d'entreprises Inter Énergies, V2S Architecte, EDEIS (bureau étude), Hastoy (génie civil réseau), Barreix (plomberie, électricité) et le suivi du chantier est assuré par le SDEPA, la SEPA et PIK.

Ce projet permet de structurer une filière de proximité concernant la production de plaquettes, puisque celles-ci seront fournies par la société SBIE située à Gotein Libarrenx, à raison de 380 tonnes par an ce qui représentera 1 à 2 livraisons par semaine.

Ce réseau de chaleur, accompagné financièrement par l'ADEME à hauteur de 350 000 €, s'inscrit dans une démarche



de développement durable puisque la production de 220 tonnes de CO₂ sera évitée chaque année (l'équivalent de 50 voitures parcourant 20 000 km par an).

Au final, le prix de la chaleur fournie est tout à fait compétitif comparativement aux solutions fossiles traditionnelles telles que le fuel ou le propane en cuve, mais également dans certaines conditions, vis-à-vis du gaz naturel.

Deux nouveaux réseaux de chaleur bois du même type sont en projet à Arette et Lembeye.

Les communes intéressées par ce type de projet peuvent prendre contact avec le SDEPA afin qu'une étude de faisabilité soit réalisée.

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE

La dernière Commission Consultative Paritaire de l'Énergie s'est tenue en fin d'année 2018 au SDEPA en présence de Monsieur Gilbert PAYET, Préfet des Pyrénées-Atlantiques à l'époque.



C'est la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, qui introduit la création d'une Commissions Consultative paritaire de l'Énergie entre les Syndicats Départementaux d'Énergie et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre des départements.

Cette commission a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissements, de faciliter l'échange de données et de mettre les compétences du Syndicat dans le domaine énergétique au service de l'ensemble des collectivités.

Présidée par Barthélémy BIDÉGARAY, cette commission comprend 20 membres (10 membres représentant le Syndicat et 10 membres représentant les EPCI du département).

Lors de cette réunion de travail divers points ont été abordés avec entre autres, l'accompagnement du SDEPA sur l'élaboration des PCAET, le groupement de commande pour l'achat d'énergie et la création d'une Société d'Économie Mixte qui portera des projets d'énergies renouvelables sur les territoires.

Monsieur le Préfet a tenu à souligner l'importance de cette commission et le principe de mutualisation qu'elle prône à un moment où les financements publics se restreignent.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ENTENTE TENAQ



TENAQ, pour « Territoire d'Énergie Nouvelle Aquitaine », regroupe les syndicats des 12 départements qui composent la région Nouvelle Aquitaine.

Ce regroupement permet de mutualiser les compétences de chacun, de constituer des groupes de travail ou encore des groupements d'achats en partant du principe qu'on est plus fort ensemble.

Cette entente fonctionne avec une Présidence tournante. Après Denise SAINT-PÉ (SDEPA), puis Philippe DUCÉNE (SDE 24) c'est maintenant André MAVIGNER (SDEC 23) qui en prend la Présidence jusqu'aux élections de 2020.

Au-delà de la mise en commun des compétences, TENAQ se positionne comme un interlocuteur privilégié de la Région Nouvelle Aquitaine, qui est désormais chef de file de la transition énergétique et est chargée d'élaborer le volet « énergie » du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les Présidents des syndicats qui composent l'entente ont rencontré à plusieurs reprises Alain ROUSSET qui a parfaitement mesuré l'intérêt de s'appuyer sur les Syndicats d'Énergie départementaux pour mener à bien ses politiques de territoire en la matière, car pour lui « les Syndicats d'Énergie ont le savoir-faire, une longue histoire et la Région n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux ».



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Le Parc national des Pyrénées et le SDEPA œuvrent tous les deux depuis plusieurs années pour favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique sur le territoire.

Afin de conjuguer leurs efforts dans un contexte de changement climatique où chaque action compte, le Parc national des Pyrénées et le SDEPA ont donc signé une convention avec quatre objectifs :

- la préservation des paysages et du cadre de vie,
- la préservation du ciel étoilé,
- la transition énergétique : les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- la sensibilisation aux questions énergétiques

Concrètement, le Parc national des Pyrénées prend désormais en charge la moitié du coût d'adhésion des communes au service de Conseil en Énergie Partagé du SDEPA. Il apporte son expérience sur le label Réserve Internationale de Ciel Étoilé. Le SDEPA de son côté apporte son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions du plan quinquennal de la charte sur l'énergie. Il accompagne le Parc national dans son projet de requalification exemplaire du refuge d'Ayous et dans la réduction de la pollution lumineuse. Des actions de sensibilisation des scolaires aux enjeux énergétiques ont d'ores et déjà été menées de concert au collège de Laruns et se poursuivront dans les établissements scolaires des communes du Parc.

CONCOURS D’AFFICHE

Le SDEPA organise depuis trois ans maintenant, un concours d’affiche qui s’adresse aux classes de CE2-CM1 et CM2 des Pyrénées Atlantiques, qui ont bénéficié durant l’année scolaire de la présentation de l’exposition mobile « le parcours de l’énergie ».

Il s’agissait pour les élèves de réaliser une affiche dont le thème était « **Quelle est votre vision de l’énergie?** ». La classe gagnante de l’école publique d’Arbonne a donc bénéficié d’une sortie pédagogique financée par le SDEPA sur le thème de la nature et de l’énergie du côté de Laruns. Cette sortie a permis aux élèves de se poser des questions et d’échanger avec des interlocuteurs du Parc National ainsi qu’un Berger sur les éco gestes, les économies d’énergie et les énergies renouvelables.



ÉDOUARD SAUVAGE DIRECTEUR GÉNÉRAL NATIONAL DE GRDF EN VISITE AU SDEPA

Dans le cadre de ses déplacements en région pour rencontrer ses équipes de Direction, Édouard SAUVAGE Directeur Général France de GRDF (gestionnaire du réseau de distribution de gaz) a fait une étape au SDEPA le 17 juillet dernier.

Il a rencontré avec ses collaborateurs et Didier GANCHOU Directeur Territorial, le Président du SDEPA, Barthélémy BIDÉGARAY et Denise SAINT-PÉ, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, membre du Bureau du SDEPA et récemment nommée au Conseil Supérieur de l’Énergie au niveau National.

À l’occasion de cette rencontre, les responsables de GRDF et du SDEPA ont échangé sur les enjeux du territoire autour du gaz naturel.

Par ailleurs, la question des conditions d’injection dans les réseaux de gaz du bio méthane produit localement a également été abordée ainsi que le rôle du gaz dans le mix énergétique lié aux transports (GNV).

Des actions communes ont d’ores et déjà été décidées pour cette fin d’année 2019, lors de la récente remise au SDEPA de son compte rendu annuel d’activité par GRDF.

RÉUNIONS DE SECTEUR : LA PROXIMITÉ ET RIEN D’AUTRE !

Les réunions de secteurs en Pays Basque et en Béarn sont maintenant devenues une habitude pour le SDEPA qui se déplace régulièrement sur le territoire pour venir au contact des élus.

Ces réunions dynamisées par une nouvelle présentation, permettent de favoriser les échanges, de susciter des questions et de vérifier si les informations ont été correctement transmises, grâce à un jeu en fin de réunion.

Divers points ont été abordés comme les économies d’énergie, les achats groupés d’énergie, les Énergies Renouvelables, les travaux d’électrification et d’éclairage public, la mobilité électrique et toutes les nouvelles actions en faveur des communes et inter communalités, notamment les actions du service de Conseil en Énergie Partagé.

Ce moment convivial très enrichissant pour tous, permet à chaque fois de resserrer les liens entre les élus locaux et le Syndicat à un moment où les services publics tendent plutôt à s’éloigner des territoires.

Une dynamique qui se poursuivra dans les années à venir.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU SYNDICAL DU 22 JANVIER 2018

Préparation du débat d'orientations budgétaires et arbitrages financiers du Bureau

1- Convention de mandat avec le Département pour la rénovation de l'éclairage du tunnel de Franqueville à Bizanos

COMITÉ SYNDICAL DU 3 FÉVRIER 2018

2- Débat d'orientations budgétaires 2018

BUREAU SYNDICAL DU 5 MARS 2018

3- Emprunt de 2 210 000 €

4- Marché d'entretien de l'éclairage public

5- Subventionnement d'ENEDIS pour déplacement et/ou enfouissement de lignes HTA pour raisons économiques

6- Financement des extensions de réseaux à but économique réalisées par le SDEPA

7- Conventonnement avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pour la rédaction d'actes en la forme administrative (AFA)

8- Tarification des Actes en la Forme Administrative (AFA) élaborés par le SDEPA

9- Création d'un emploi non permanent à temps complet

10- Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail affectée à un poste de chargé de dossiers de travaux

11- Participation du SDEPA au Salon des Élus Locaux de Nouvelle Aquitaine (SELAQ)

12- Renouvellement de la Ligne de Trésorerie de 3 000 000 €

COMITÉ SYNDICAL DU 17 MARS 2018

13- Compte rendu des transferts de crédits 2017

14- Examen et vote du compte de gestion 2017

15- Vote du compte administratif 2017

16- Affectation des résultats 2017

17- Vote du budget primitif 2018

18- Examen et vote du compte de gestion 2017 – régie photovoltaïque

19- Vote du compte administratif 2017 – régie photovoltaïque

20- Affectation des résultats 2017 – régie photovoltaïque

21- Examen et vote du compte de gestion 2017 – régie de chaleur

22- Vote du compte administratif 2017 – régie de chaleur

23- Affectation des résultats 2017 – régie de chaleur

24- Vote du budget primitif 2018 – régie photovoltaïque

25- Vote du budget primitif 2018 – régie de chaleur

26- Étalement de charges assurance dommages-ouvrage

27- Prorogation du « Protocole de Montpellier » par avenant au contrat de concession

BUREAU SYNDICAL DU 25 JUIN 2018

28- Ligne de trésorerie de 2 000 000 €

29- Reversement aux communes de la subvention pour l'éclairage des aires de jeux réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale

29.1- Reversement aux communes de la subvention pour l'éclairage des aires de jeux réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale - rectificatif suite à erreur matérielle de transcription de la décision du bureau syndical

30- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques

31- Autorisation de signer le marché d'achat de véhicules électriques

32- Avis sur le marché d'accompagnement à l'élaboration de PCAET pour le compte de 3 EPCI du département

33- Réseaux de chaleur de Mauléon

34- Adhésion du SDEPA à l'AREC

35- Conventonnement tripartite pour valorisation de certificats d'économie d'énergie

36- Signature d'une convention d'itinérance sortante pour l'utilisation des bornes de charge pour véhicules électriques

37- Marché d'entretien des bornes de charge pour véhicules électriques

38- Conventonnement avec l'APGL pour la mise en place d'un délégué à la protection des données

39- Avenant à la convention avec Ecocène en vue de la diffusion de l'exposition itinérante du SDEPA sur l'énergie, dans les collèges du département

40- Contrat de collaboration/recherche avec l'UPPA dans le cadre d'une convention CIFRE

41- Création d'un emploi non permanent à temps complet pour la période estivale

42- Remplacement d'agents momentanément absents

43- Don de panneaux photovoltaïques à Électriciens Sans Frontières

44- Positionnement du SDEPA sur le jugement de la Cour d'Appel de Paris

45- Création d'un « réseau de chaleur bois » sur la commune de Lembeye

46- Participation annuelle des communes aux charges de fonctionnement des bornes de recharges rapides et rapides avec stockage d'énergie

BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2018

47- Ligne de trésorerie de 3 000 000 €

48- Emprunt de 2 490 000 €

49- Réintégration au bilan du SDEPA de travaux de génie civil de réseaux de télécommunications

50- Mise au rebut de matériel mobilier et informatique et sortie d'inventaire

51- Autorisation d'agir en justice

52- Durée d'amortissement des bornes de recharge de véhicules électriques

53- Prorogation de durée de contrat sur emploi non permanent à temps complet au Service Technique

54- Accompagnement juridique d'EPCI au titre du contrôle de la concession de distribution électrique

55- Signature d'une convention de partenariat entre le SDEPA et la société CAP VERT ÉNERGIE

56- Offre de concours de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

57- Offre de concours de la Communauté de Communes Lacq Orthez

58- Adhésion à la Convention Santé et Conditions de Travail du Centre de Gestion

59- Adhésion à la Convention Médiation Préalable Obligatoire du Centre de Gestion

60- Lancement de la procédure de renouvellement du contrat de concession de distribution électrique avec ENEDIS et EDF

61- Renouvellement Convention Article 8 du Contrat de Concession de Distribution Électrique

62- Autorisation de signer les conventions temporaires d'occupation du domaine public pour la mise en place d'installations photovoltaïques sur bâtiments publics par le SDEPA

63- Rétrocession au SDEPA d'un terrain ayant perdu son affectation au service public de la distribution électrique

64- Détermination du prix de cession de parcelles désaffectées

65- Désaffectation d'une ligne électrique du service public de distribution électrique

SDEPA - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018
Édité par le SDEPA - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@sdepa.fr

Directeur de publication : Barthélémy BIDÉGARY
Crédit photos : SDEPA - Dépôt légal : sept. 2019

Conception-réalisation : Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140